

L'Haÿ-les-Roses, le 4 décembre 2025

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre de notre mission d'accompagnement à domicile, OmniCa a l'obligation légale et éthique de **garantir le respect des droits fondamentaux** de chaque personne accompagnée, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (Décret n°2003-109 du 8/01/2003) et aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette lettre d'info a pour objectif de **vous informer**, de **vous conseiller** et de **vous donner des exemples concrets** de situations fréquemment rencontrées au domicile afin de vous expliquer comment ces droits sont garantis.

## **1. Respect de la dignité et de l'intégrité de la personne accompagnée**

OmniCa s'engage à protéger chaque personne contre toute forme d'atteinte à sa dignité, qu'elle soit physique, morale ou relationnelle. Nos équipes interviennent dans le respect de la personne, de ses choix, de son rythme et de son histoire personnelle.

**Exemple concret au domicile :**

### **✓ Aide à la toilette et respect du rythme**

Mme Y souhaite prendre sa douche plus tard dans la matinée car elle dort mal la nuit.

→ **Notre engagement :** La coordinatrice d'intervention décale l'heure de l'aide à la toilette, dans une mesure compatible avec l'organisation du service, pour respecter le rythme biologique de Mme Y.

## **2. Respect de la vie privée et de l'intimité**

Intervenir à domicile signifie entrer dans l'espace personnel de la personne accompagnée. Ces droits imposent des règles strictes :

- Ne jamais fouiller dans des emplacements personnels (placard, bureau, secrétaire ...) sans autorisation ;
- Ne pas lire les documents personnels ;
- Limiter l'exposition du corps au strict nécessaire lors des soins ;
- Se retirer lorsqu'un moment intime ou familial doit être préservé.

**Exemple concret :**

### **✓ Gestion des espaces privés**

M. Z demande que les intervenants ne touchent pas à son bureau et à ses documents.

→ **Notre engagement :** seuls les espaces nécessaires à l'intervention sont utilisés (cuisine, salle de bain, chambre si nécessaire). Le bureau est considéré comme un espace strictement privé. Les intervenants ne s'y rendent pas, conformément aux obligations de respect de la vie privée.

## **3. Liberté d'opinion, de croyance et vie spirituelle**

Chaque personne a le droit d'exprimer ses opinions, pratiques spirituelles, convictions philosophiques ou religieuses. OmniCa doit garantir une neutralité stricte. Aucun jugement, aucune influence ou prosélytisme et un respect des rites, des habitudes alimentaires ou des objets religieux sont rigoureusement observés par le personnel.

**Exemple concret :**

### **✓ Habitudes alimentaires liées à une religion**

M. B suit un régime alimentaire particulier (halal, casher, jeûne religieux...).

→ **Notre engagement :** l'intervenant respecte les choix alimentaires, prépare les repas conformément aux prescriptions de la personne et ne porte aucun jugement.

#### 4. Droit à l'image et protection des données personnelles

Aucune photo, vidéo ou enregistrement sonore de la personne accompagnée ou de son domicile ne peut être réalisé sans son **accord préalable, libre et éclairé**, écrit si possible.

Cela concerne :

- Les photos transmises à la famille ;
- Les images pour un dossier administratif ;
- Toute communication interne ou externe.

**Exemple concret :**

##### ✓ Famille demandant une photo de la personne

La fille de Mme D demande à l'intervenant de lui envoyer une photo de sa mère pour vérifier sa tenue.

→ **Notre engagement** : l'intervenant doit obtenir **le consentement** de Mme D. Elle seule peut décider si elle autorise la prise et l'envoi de la photo.

#### Conclusion : Un accompagnement fondé sur le respect et la liberté

Le respect des droits fondamentaux est au cœur de notre projet de service. Chaque intervenant, quelle que soit sa fonction, est sensibilisé pour garantir :

- |                  |  |                              |
|------------------|--|------------------------------|
| ✓ la dignité,    | ✓ la liberté,  | ✓ l'intégrité,               |
| ✓ la vie privée, | ✓ la participation de la personne aux décisions la concernant. | ✓ la protection des données, |

#### Vos droits – Vos interlocuteurs

Thème	Vos droits	Interlocuteur OmniCa
Droits et libertés	Dignité, intimité, liberté d'opinion, refus de soins, participation.	Référent Bientraitance Emilie RESCOUSSIE
Vie privée & données	Protection des données, confidentialité, droit à l'image.	Responsable Qualité Erwan QUEFFELEANT
Plainte et réclamation	Expression, médiation, traitement sous 15 jours.	Direction Erwan QUEFFELEANT

OMNICA reste à votre disposition pour répondre à toute question juridique ou pratique liée à ces sujets. Vous pouvez retrouver nos lettres d'informations dans l'espace téléchargement de notre site internet ([www.omnica.fr](http://www.omnica.fr)).

Notre objectif commun : favoriser un accompagnement à domicile **respectueux, sécurisé et conforme à la réglementation**.

#### OMNICA, Service Autonomie à Domicile

« *Respect, dignité et sécurité au cœur de chaque accompagnement.* »